2. Restauration  
« Vingt cinq méthodes pour la restauration sont évoquées dans Le Tantra l’Ornement du Coeur Adamantin. »

En générale, quant on commet une chute il faut restaurer le lien sacré. Pour ce faire, ceux qui n’ont recu que les sept initiations (249)générales pourront a nouveau recevoir les sept initiations quand ils auront récité trente six mille fois le mantra de chaque divinités du mandala et auront pris mentalement l’engagement de ne pas recommencer.  
Ceux qui ont recu les initiations non communes du vase et secrète il est dit qu’ils peuvent a nouveaux recevoir les intiations après avoir accompli les punitions données par leur maître.

« Les offrandes au feu, récitations, méditations, ganachakras etc;  
Sont a appliquer selon l’intensité de la faute -détérioration, transgression ou rupture-.   
  
Majeures ou mineures, elles peuvent être conféssées si on ne dépasse pas l’espace d’une session. »

De surcroît, si on n’applique l’antidote dans l’espace d’une des six périodes de la journée, on parle de dépassement du délai d’une période ; si on ne se confesse pas dans l’espace d’une journée c’est une contravention, dans l’espace d’un mois, c’est une détérioriation, dans l’espace d’une année, c’est une transgression, dans l’espace de deux ou trois ans, c’est une rupture. La lourdeur de la faute augmente donc progressivement avec le temps. Par conséquent, si on fait la confessions avec son coeur avant la fin du délais, le lien sacré est ravivé. Cependant, aprés une période de trois années il ne peux plus être réparé et il est dit que la conséquence sera de renaître sans aucun doute en enfer.

Toutes les chutes, quelqu’elles soient doivent donc être contrôlée par leur antidote qu’est la présence et la vigilance. Il faut toutefois s’appliquer à ce que, de prime abord, elle ne surgissent pas. Si pourtant une chute à lieu, quelle soit sévère ou légère, elle peut être restaurée si elle est conféssée dans le délai d’une période de temps.